Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260410-DCM20260306-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.03.06

Date réunion : 08/04/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
pouvoirs : 1
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2026

Date de publication : 09/04/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le trente mars deux mil vingt-six, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.
Etaient présents : Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC**, Odile **LÉON**, Adjoints au Maire, Marianne **GOUEZ**, Pierre **LE JAN**, Adeline **LE PORS**, Jean-Luc **RIOU**, Anne **JESTIN**, Jean-Luc **LE PORS**, Céline **POULIQUEN**, Adrian **STEPHAN**, Annie **CHAPEL**, Conseillers Municipaux.

Excusé-e-es: Daniel **PELLÉ** (procuration à Annie **CHAPEL**)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ronan **TRANVOIZ**

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SDEF

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des EPCI membres.
Depuis sa création, ses missions de service public se sont diversifiées pour répondre aux problématiques énergétiques. Se sont ainsi greffées des compétences optionnelles (réseaux de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou de froid) et de nombreuses expertises pour accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique. Le SDEF est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du déploiement des énergies renouvelables.
En tant que membre du Syndicat Départemental, suite aux élections municipales, **le conseil municipal de Tréglonou doit désigner ses représentants au SDEF au nombre de deux titulaires et deux suppléants** selon les statuts du SDEF.
Ces élu(e)s seront appelé(e)s à siéger dans les comités territoriaux mais aussi au sein des collèges électoraux (au nombre de 10 pour le département) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF.
Pour une bonne organisation des élections préparatoires à la mise en place du futur comité du SDEF, la commune doit transmettre au syndicat la liste des représentants, au plus tard le 1er juillet 2020.
Les délégués de notre commune siégeront dans le collège électoral Abers/Iroise.
L'ensemble des représentants communaux de collège électoral procèderont à l'élection de 8 délégué(e)s titulaires de de 8 délégué(e)s suppléants au SDEF lors d'une réunion du collège électoral Abers/Iroise qui se tiendra à la suite du second tour des élections municipales de juin 2020.
Dès que les 10 collèges électoraux se seront réunis pour désigner leurs représentant(e)s au comité du SDEF, il sera procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de désigner :

- Daniel PELLÉ et Cédric TROADEC représentants communaux titulaires au Sdef
- Pierre LE JAN et Jean-Luc LE PORS représentants communaux suppléants au Sdef

pour le représenter au collège électoral « Abers/Iroise ».

TREGLONOU, le 09/04/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU

Mairie de TREGLONOU (Finistère)

Le Secrétaire
Ronan TRANVOIZ